

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le vendredi 3 juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle des fêtes communale sur la convocation de M. Jean-Claude DOUSTEYSSIER, Maire.

Compte tenu des conditions sanitaires à respecter, l'accueil du public était limité à 20 personnes.

Présents : Tous les nouveaux membres du conseil municipal

Secrétaire de séance : M. Charly JEANDEL
Secrétaires administratives : Mmes Nelly POIROT et Gisèle PHILIPPE
Assesseurs : Mrs Yvan PETITGENET et Charles-Edouard DESMIDT

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de la doyenne d'âge, Mme LEROY Hélène, qui après appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les quinze conseillers municipaux dans leurs fonctions de conseillers municipaux.
Discours d'introduction prononcé par Mme Hélène LEROY.

1) ÉLECTIONS DU MAIRE

La Présidente de séance, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Brigitte VANSON fait acte de candidature.

Mme LEROY invite à procéder au premier tour de scrutin.
Chaque Conseiller Municipal dépose dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
A déduire : bulletins blancs : 0
Suffrages exprimés : 15

Mme Brigitte VANSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Maire et, est immédiatement installée.

Mme Le maire donne lecture la Charte de l'élu local (document qui avait été distribué à chaque conseiller municipal)

2) CRÉATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil Municipal...).

Le Conseil Municipal fixe, sous la présidence du Maire nouvellement élue, et à l'unanimité, le nombre des adjoints de la Commune à trois (3).

Mme le Maire précise qu'il sera possible de créer des postes de conseillers délégués si le besoin s'en fait sentir.

3) ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Il est procédé dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, à l'élection des Adjointes sous la présidence de Mme Le Maire.

- ÉLECTIONS DU PREMIER ADJOINT

Mme le Maire énonce les délégations du premier adjoint : travaux, voirie, sécurité, nouvelles technologies, personnel technique.

M. Patrick KESSLER fait acte de candidature.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

M. Patrick KESSLER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé Premier Adjoint et, est immédiatement installé.

- ÉLECTIONS DU DEUXIEME ADJOINT

Mme le Maire énonce les délégations du deuxième adjoint : Jeunesse, Affaires scolaires, Cadre de vie social, Communication, associations

Mme Hélène LEROY fait acte de candidature.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

Mme Hélène LEROY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Deuxième Adjoint et, est immédiatement installée.

- ÉLECTIONS DU TROISIEME ADJOINT

Mme le Maire énonce les délégations du troisième adjoint : Eau et assainissement, foncier, Urbanisme, Gestion et surveillance des réseaux eau et assainissement

Mme Nadia VALENTIN fait acte de candidature.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 14

Mme Nadia VALENTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée Troisième Adjoint et, est immédiatement installée.

Mme le Maire termine la séance par un discours de remerciements à M. Jean-Claude DOUSTEYSSIER et à tous les anciens élus pour leur investissement au cours de leurs mandats électifs.
Elle remercie, la nouvelle équipe pour la campagne passée, les assesseurs et le secrétaire de séance pour le travail de ce soir.
L'assemblée s'est ensuite levée pour observer un moment de silence en mémoire des victimes du coronavirus, et pour tous les personnels médicaux qui ont œuvré durant la crise.

La séance est levée à 20h40

A Ventron, le 6/07/2020

Le Maire,
B. VANSON




